



Juillet 2020

FEMINISME AU MALI

Nana Alassane TOURE

COMPREHENSION DU FEMINISME

Dans l'espoir d'améliorer les conditions de vie et de travail des ouvrières dans les usines, un mouvement est né, pour la protection des droits de ces femmes ouvrières (origine de la journée internationale des femmes travailleuses du 08 Mars avec notamment Clara Zetkins). Plus tard, ce mouvement sera un acteur majeur du féminisme. Il est important de signaler que le combat pour la revendication des droits pour les femmes a toujours existé, mais les actions étaient isolées et singulières parce que la question de la liberté d'expression était un luxe. Le militantisme féministe a été favorisé par l'avènement de la démocratie dans les pays (surtout du Sud) et son cortège de droits accordés à l'humain. En effet, le mouvement féministe a, à travers le monde, connu beaucoup de définitions et de tendances en fonction des orientations que chaque militant, femme comme homme, donne à sa lutte. Les premières préoccupations de la lutte féministe étaient *le droit de vote pour les femmes, l'amélioration des conditions de travail pour les femmes, le droit à l'éducation pour les femmes et les filles, la*

dénonciation de l'inégalité des lois et des cultures, l'indignation face aux rôles que jouent les femmes dans la société, le droit pour les femmes de disposer pleinement de leur corps avec l'accès aux contraceptifs et même le droit à l'interruption volontaire de la grossesse, etc.

C'était le début d'une lutte contre le patriarcat qui veut imposer aux femmes des règles qui ont été faites sans elles. Comme le dit Simone de Beauvoir : « *L'humanité est mâle et l'homme définit la femme non en soi mais relativement à lui ; elle n'est pas considérée comme un être autonome.* »

Au Mali, le Gouvernement a créé en 1997, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) et élaboré des documents de politique, cadres de référence stratégiques comme la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010, la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) en 2014 et la Politique Nationale de la Famille (PNF) en 2015.

Aussi, le pays a-t-il connu de grandes figures pour la lutte des droits des femmes, notamment Awa KEITA, Sira Diop, Fatoumata Siré DIAKITE, Oumou Touré,



etc. De nos jours, en plus du militantisme individuel, plusieurs personnes se sont regroupées au sein des organisations de défense des droits des femmes pour rendre davantage efficace le combat pour légalité des sexes.

Pour les besoins du présent papier, des entretiens ont été faits auprès des personnes avisées sur la question du féminisme, et en fonction de ces entretiens et de la documentation exploitée, voici quelques définitions données au concept du féminisme.

Quelques tentatives de définitions du féminisme :

1. Le féminisme est un ensemble de mouvements, d'idées politiques et sociales qui tendent à définir l'égalité entre les hommes et les femmes, et à promouvoir cette égalité afin d'atteindre les résultats de cette égalité. Ainsi, les femmes seront économiquement, politiquement, socialement, et sur le plan personnel et familial, libres ; elles auront accès aux mêmes chances, aux mêmes opportunités que les hommes.
2. Le féminisme est une idéologie, c'est la théorie qui explique la subordination des femmes. Ce qu'il cherche, c'est de rééquilibrer les pouvoirs.

3. Le féminisme est la lutte pour l'émancipation de la femme et son accès au pouvoir.
4. Le féminisme est la défense des droits des femmes pour une société juste et équitable.
5. Le féminisme consiste à « (...) *prendre conscience des inégalités entre les hommes et les femmes et l'oppression vécue par ces dernières. C'est ensuite d'agir contre cet état de fait.* »

Dans toutes ces approches, même si « la femme porte la moitié du ciel » (Mao Tsé Toung), la complémentarité avec l'homme est reconnue car l'humanité est une.

QUEL FEMINISME POUR LE MALI ?

De la condition des femmes maliennes

Sur le plan normatif, les lois votées par l'Assemblée nationale du Mali, et les textes régionaux et internationaux ratifiés par l'Etat du Mali sont très favorables au développement et à l'épanouissement des Maliennes. Cependant, l'application de l'essentiel de ces lois n'est pas effective. Elle se heurte aux pesanteurs sociales, culturelles et économiques ainsi qu'à la mauvaise volonté des agents en charge de l'application de la loi.



FES Mali Policy Paper

La question de l'existence ou la non-existence d'un féminisme malien n'est pas d'actualité. En ce sens qu'aujourd'hui et même hier, des femmes et des hommes au Mali ont porté le combat pour l'émancipation des femmes. Nous pouvons avancer comme argument que la séquestration et la maltraitance des femmes ne sont pas plus étrangères à la culture malienne. Au Mali, dans plusieurs sociétés traditionnelles, la féminité est perçue comme une fatalité, en l'occurrence ce refrain bambara « Mussoya yé mougou ni sabali yé », pour dire en français que : « Être femme, c'est supporter et pardonner. »

Donc, la féminité sous-entend soumission et pardon. Certes, il faut des concessions pour un meilleur vivre-ensemble, cependant cela devient opprimant lorsque l'effort de pardonner est unilatéral et que seule la femme soit en position de renoncer. Cet adage légendaire cité ci-dessus a causé et continue de causer beaucoup de torts aux femmes maliennes grandies dans les mythes et les traditions.

En ce XXIème siècle, les femmes sont certes en train d'émerger, mais beaucoup d'entre elles restent subordonnées aux hommes parce que l'éducation et les mœurs le veulent ainsi.

Avec les nombreuses luttes pour l'éducation des jeunes filles voire leur

instruction, il y a un taux important de filles inscrites à l'école, mais combien de ces filles arrivent au collège? Combien d'entre elles vont au lycée? Combien d'entre elles obtiennent un diplôme et sont capables de travailler? Les contraintes sociales, culturelles et économiques sont des facteurs très déterminants dans le processus de la continuité de la scolarisation des filles.

Dans certaines localités du Mali, la jeune fille jusqu'à l'âge de dix ans (10 ans) est à l'école au même titre que son frère, mais au-delà, elle est jugée apte à aider sa maman pour les tâches ménagères et prête à commencer sa formation pour sa vie de foyer qui est sa destinée inéluctable. Mariée à quatorze ou quinze ans en fonction des mœurs et de la morphologie de la jeune fille, celle-ci commence sa maternité très tôt et est alors cloîtrée dans *la prison dorée* que lui offre son mari. Les freins dans le processus éducatif de la fille ralentissent son élan vers l'épanouissement et le développement de ses capacités qui pourront lui permettre de prendre ses responsabilités et de les assumer. En guise d'exemple, une famille qui, faute de moyens financiers, est contrainte de retirer l'un de ses enfants de l'école sacrifierait volontiers l'éducation de la fille pour ne scolariser que le garçon car les femmes sont mises sous tutelle permanente ; d'abord



celle de son père, ensuite, celle de son mari et enfin celle de ses frères si elle a le “malheur” d’être veuve ou divorcée. Les préjugés sociaux du genre, « *la femme instruite est moins femme qu’une illettrée* », « *la femme savante est difficile à supporter* », « *elle aspire à la liberté et rivalise avec les hommes* », découragent les femmes dans le processus de leur indépendance et sont un véritable obstacle dans leur conquête du monde. Un homme marié peut concevoir très mal qu’une femme soit son patron de service car il pense que cette dame, bien qu’inconnue, est à l’image de sa ou ses femmes qui sont sous sa responsabilité. La peur d’être rejetée par sa communauté projette « la femme » dans l’immanence, car elle ne voudra rien essayer qui puisse heurter les mœurs de sa communauté; elle sera alors passive devant son sort. En somme, la société malienne, à travers l’éducation, prive souvent les femmes de ses capacités de réflexion et de discernement. Contrairement aux hommes qui sont perçus comme les maîtres du monde et par conséquent ceux des femmes.

De la nécessité d’un féminisme malien

Les conditions dans lesquelles les femmes maliennes ont évolué imposent l’urgence et la nécessité d’un combat qui puisse permettre aux Maliennes de s’autogérer, de prendre en main leur vie, de faire leurs

propres choix et de les assumer au même titre que les hommes. Cette prise en main se fera à travers les facteurs comme la promotion de l’éducation des femmes et des filles aux droits consacrés par les instruments internationaux régionaux et les lois nationales. Ces textes offrent un cadre pour l’égalité des sexes et l’épanouissement des filles et des femmes dans la sphère privée et publique.

La promotion et la protection des droits et libertés sera un moyen de réparation de l’une des plus grandes injustices humaines, à savoir la discrimination sexiste. Car la société est le premier comptable de la situation que vivent les femmes.

En outre, *l’estime de soi, la culture, les échanges ou les voyages* peuvent être des moyens pour les femmes de se défaire de l’emprise de la société et, par ricochet, de celle des hommes. En effet, il ne suffit pas pour les femmes d’être salarié pour être libres. La vraie liberté consiste en l’indépendance émotionnelle et mentale qui se joindra à la dimension financière.

La liberté est un droit fondamental et universel, mais pour une acceptation de la liberté des femmes par les Maliens, il faut un modèle à travers lequel ils s’identifient. Cela signifierait qu’il faut fouiller dans les traditions maliennes et construire des



discours humanisant et valorisant la féminité. Il faut peut-être partir des prémisses admises par la conscience malienne pour démontrer que les femmes doivent bénéficier des mêmes droits fondamentaux que les hommes. Par cela, il serait bien aisé de faire accepter que le féminisme ne soit une chose importée qu'il faille balayer d'un revers de la main. La charte de Mandé adoptée en 1236 à Kurukan-Fuga pour régir l'organisation sociale du Mandé peut illustrer cette thèse. En effet, cette charte se focalise sur l'égalité de tous les administrés dans la participation à la chose publique, notamment dans ses articles 5, 11, 14, 16.

Obstacles au féminisme au Mali

Le Mali est un pays fortement dominé par la tradition et l'islam. En effet, malgré l'existence d'un Etat *républicain* et de droit, la gouvernance politique malienne est beaucoup influencée par l'avis des leaders religieux musulmans qui peinent très souvent à dissocier *islam et tradition*. La mise en œuvre des textes juridiques internationaux et régionaux, des lois nationales en faveur de l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes, signés et ratifiés par l'Etat malien, est biaisée. Les obstacles au féminisme au Mali sont

innombrables. La synthèse des entretiens fournit la liste ci-après :

- Faible application des lois nationales en matière de droits des femmes et des filles ;
- Faible respect des textes internationaux signés et ratifiés par l'Etat du Mali ;
- Faible protection des femmes et des filles dans les zones stables et instables du Mali ;
- Les pesanteurs socio-culturelles (système patriarcal, les mariages forcés, les mariages précoces des filles, les mutilations génitales, etc.)
- Le mariage sous sa forme actuelle (soumission et obéissance de la femme à l'homme) ;
- Faible participation des femmes rurales dans le combat pour l'émancipation des femmes ;
- L'insécurité généralisée et son poids pesant sur les femmes et les filles ;
- La mise sous le boisseau de l'apport essentiel des femmes dans l'économie nationale souvent non intégré dans les statistiques nationales ;
 - Faible valorisation de la contribution des femmes et des filles en



matière de gestion des conflits et consolidation de la paix ;

- Faible participation des femmes et des filles au processus de paix ;
- L'absence de synergie d'actions et de pensées entre les personnes qui se disent féministes.

Opportunités pour le féminisme au Mali

En dépit de tous les maux diagnostiqués au Mali, il est important de reconnaître qu'il y a des opportunités pour l'émergence d'un féminisme qui réponde aux besoins des femmes maliennes. Des Malien(ne)s se sont battus pour un Mali juste et équitable ; on peut citer à cet effet, feu Fatoumata Siré Diakité qui a mené un réel combat en faveur de l'égalité entre les sexes avec le projet de code des personnes et de la famille de 2009.

Les premiers pas ont été faits. Par ailleurs, il existe de plus en plus des hommes au Mali qui sont très sensibles à la cause féminine, des hommes alliés du féminisme. Des initiatives telles que HI FOR SHE, DO IT FOR HER, MARI MODELE, voient le jour dans la sphère organisationnelle au Mali. En outre, l'existence des lois en faveur de l'émancipation des femmes est l'une des opportunités qu'il faut saisir à bras le corps. Une autre opportunité pour le féminisme, c'est que les moyens (politique et financier)

existent pour un combat féministe, il faut juste les exploiter. De plus en plus, certaines femmes maliennes savent lire et écrire, à cela s'ajoute, l'existence des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sont désormais la meilleure arme pour se faire entendre par le monde. Depuis des années, sous l'influence de la communauté internationale, les organisations féministes au Mali ont accès à des financements qui pourraient leur permettre de mener et gagner des combats allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des Maliennes.

Enjeux, perspectives et recommandations d'actions en faveur du féminisme au Mali

Hier comme aujourd'hui, les préoccupations au cœur du combat féministe n'ont pas changé même si certaines ont été réglées. Mais le processus pour l'égalité des sexes et la lutte contre le patriarcat demeurent. La lutte féministe ne doit pas être un combat pour un profit personnel, mais, au contraire, le changement souhaité doit être général, sociétal et profitable à toutes les femmes sans exception aucune, donc à l'humanité. Elle est d'essence de justice sociale. Il ne s'agit pas de prendre des femmes pour les mettre sur une liste afin de justifier la parité, il faut prendre des femmes capables de proposer des projets de loi allant dans le



sens de l'amélioration des conditions des femmes de tous les jours.

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali doit pouvoir garantir aux Maliennes des droits d'accès dans tous les secteurs d'activités, notamment le primaire, le secondaire, le tertiaire. En termes de perspectives concrètes, les résultats de la recherche documentaire et des entretiens ont donné la liste suivante pouvant servir de **recommandations** :

- Faire une cartographie des personnes qui se réclament féministes, qui l'assument et qui sont prêtes à porter le combat ;
- Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les féministes d'hier et d'aujourd'hui ;
- Renforcer et outiller le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et ses démembrés régionaux et locaux ;
- Travailler de concert pour donner une définition commune, claire et cadrée du féminisme à travers laquelle les Malien(ne)s pourront s'identifier.

CONCLUSION

La séquestration et la maltraitance des femmes ne sont pas plus étrangères à la culture malienne ou africaine qu'à aucune autre culture : la prévalence et la banalisation de la violence conjugale et

domestique, la dépossession des femmes du droit de disposer d'elles-mêmes qui est inhérent à certaines pratiques comme les mutilations génitales ou le mariage forcé, ou encore l'autorité pleine et entière largement reconnue au mari de pouvoir empêcher sa femme de sortir pour travailler, socialiser, s'amuser ou quoi que ce soit d'autre.

Dans le cas spécifique des femmes maliennes, elles ont une opportunité qu'elles doivent saisir pour leur „libération“, c'est le fait qu'aujourd'hui, elles ont accès à l'instruction et les hommes ne sont plus un mystère pour elles. Aussi, constatons-nous un bouleversement dans l'ordre antique des choses, qui fait que les femmes peuvent oser maintenant gagner des procès contre leurs agresseurs. Il faut noter que le combat pour l'émancipation des femmes n'est pas une guerre entre hommes et femmes. C'est surtout la prise de conscience du fait que les femmes sont des êtres humains au même titre que les hommes, qu'elles sont autant capables qu'eux et qu'elles méritent les mêmes chances qu'eux. C'est la reconnaissance des deux sexes comme des entités complémentaires et la suppression de la discrimination sexiste.

Il n'y a pas de vérité figée, en ce sens que les résultats d'analyse de certains



chercheurs servent de soubassement pour la recherche d'autres chercheurs. Par ailleurs, nous n'ignorons pas que la question du féminisme au Mali est complexe et diversifiée. Car la situation des femmes maliennes varie d'une région à une autre, d'une culture à une autre et d'une communauté à une autre et son analyse change d'un auteur à un autre.

Cependant, tenant compte du fait que la liberté est un droit naturel inscrit dans chaque conscience, les femmes libres doivent avoir des choix. Et elles doivent être à mesure d'assumer les conséquences de leurs choix.

Mme Nana Alassane Touré est sociologue et spécialiste des questions de sécurité, de droits humains et de genre.

Les Policy Papers de la FES Mali servent le débat politique au Mali. Ils doivent donner des impulsions sociales-démocrates à la discussion. Toutes les opinions présentées sont celles des auteurs.



REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages généraux

1. Boulanger Geneviève, *mouvement mondial des femmes*, Montréal, Ed. Eco société, 2007.
2. Beauvoir Simone De, *le deuxième sexe I*, Italie, Gallimard, folio essais, 2014.
3. Beauvoir Simone De, *le deuxième sexe II*, Italie, Gallimard, folio essais, 2014.
4. Diop Cheikh Anta, *L'unité culturelle de l'Afrique Noire*, France, présence Africaine, 2014.
5. Stone Merlin, *Quand Dieu était femme À la découverte de la Grande Déesse, source du pouvoir des femmes*, Londres, Ed. L'Etincelle, 1976.
6. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable 2019-2023

Webographie

1. Atelier régional de concertation entre communicateurs et traditionalistes maninka, Kankan du 3 au 12 mars, 1998, <http://www.guineeactu.com/HTML/atelier-regional-de-concertation-entre-communicateurs-et-traditionalistes-maninka.htm>;
2. Autonomisation de la femme malienne face à la tradition : mythe ou espoir ? Etude de cas en commune IV du district de Bamako.
https://www.memoireonline.com/06/18/10228/m_autonomisation-de-la-femme-malienne-face-la-tradition-mythe-ou-espoir-Etude-de-cas-en-commune7.html
3. Histoire du 08 Mars, <http://08mars.info/histoire/>
4. Sur Clara Zekins voir <https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2017/03/07/26010-20170307ARTFIG00276-clara-zetkin-initiatrice-de-la-journee-internationale-des-femmes-en-1910.php>
5. Kurukan Fuga:
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjF8KeQ1rHqAhXnAGMBHXHSACYQFjAEegQIDBAB&url=https%3A%2F%2Fwww.codesria.org%2FIMG%2Fpdf%2F3-ndiogou_regards_croises_sur_la_charte_de_furukan_fuga.pdf%3F5207%2F37ffcdffa3532eca8b0f33443753c8c73cb11df6&usg=AOvVaw18IzMsp91NFpGfzxpz-88
6. <http://www.cadtm.org/Un-Manifeste-revolutionnaire-feministe>
7. <http://www.rfi.fr/afrique/20171125-trois-initiatives-africaines-lutter-contre-violences-femmes>
8. Savané Marie Angélique, Le féminisme pour une nouvelle mixité, entretien réalisé par Sada KANE, le 25 Mars 2019 à l'occasion du 08 Mars qui célèbre les femmes.
<https://youtub.be/WEMFKCuIHI4>
9. <https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2019/07/Version-Finale-CREDD-2019-2023.pdf>



Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bamako – Mali

E-Mail : info@fes-mali.org

www.fes-mali.org

Tél.: 20 22 44 24 / Fax: 20 22 91 16

L'utilisation commerciale des ouvrages publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

« Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

ISSN : 978-99952-75-16-7